



Partage judiciaire en cours

Par pupuye

ma fille vivait en concubinage. suite a séparation un partage judiciare (appartement) est actuellement en cours.

la procédure doit vraisemblablement s'achever en mars

or le concubin de ma fille est décédé courant fin fevrier.

question :

la procédure est elle definitivement interrompue ou se poursuit t elle jusqu 'a son terme avec le ayants droits (2 enfants mineurs en commun ma fille ayant seule l' autorité parentale.

faut il demander au juge la poursuite. un jugement a accordé a ma fille sur sa demande l' attribution de l' immeuble mais le cucubin a conteste le montant de l' évaluation en argent de sa part d' ou la procedure judiciaire actuellement pendante.